



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Jacques-Bizard 2022-2023

Date: 31-05-2023

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 6 juin 2022. Le plan de lutte est maintenant remplacé par le Plan Santé bien-être (2023-2024) qui a été approuvé par le CE le 6 juin 2023. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible (www.csmb.qc.ca/jacquesbizard) et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (www.csmb.qc.ca/jacquesbizard).



Actions réalisées en 2022-2023:

- Maintien du même nombre de postes de surveillance intérieurs et extérieurs (aussi au dîner) que l'année précédente;
- Surveillance un à un et modelage pour certains élèves;
- Accompagnement (en classe, durant les transitions, etc.) pour certains élèves;
- Atelier de prévention de la violence/intimidation et résolution des conflits par la TES (maternelle à 6e année);
- Se référer au protocole d'intimidation et le mettre en application dans certains cas;
- Fournir des ressources aux parents (site web de l'école) ou lors de rencontres;
- Animation d'ateliers d'habiletés sociales/gestion des émotions/estime de soi;
- Enseignement explicite et modelage des comportements attendus (tous les élèves);
- Présentation et application du nouveau code de vie;
- Renforcement positif au bon comportement (jetons/activités récompense élève, classe et école);
- Horaire des zones de jeux pour organiser les interactions (soccer, module, parc);
- Formation et structuration au soccer (règles, équipes et surveillance accrue);
- Angers de la cour auprès des élèves de maternelle;
- Élèves responsables du cabanon pour assurer une meilleure surveillance des adultes auprès des élèves;
- Prévention auprès des élèves qui visitent le local de retrait;
- Contrats d'éloignement;
- Présenter la procédure des interventions (4R) à tout le personnel ainsi que la procédure de signalement et le formulaire de signalement;
- Formation des surveillants et des éducatrices du SDG et SSD par les TES et la technicienne: intervention, résolution de conflits, intimidation;
- Animation des ateliers Gang de choix en 6e année par la TES et le SPVM;
- Animations par le SPVM (prévention des agressions, vol, cyberintimidation);
- Conférence sur l'intimidation pour les élèves de la 1ière année à la 6ième année;
- Rencontre de sous-groupes d'élèves ou en individuel avec les parents concernés et leur enfant avec le SPVM (situation spécifique);
- Plans d'intervention comportementaux, protocoles-élève mis en place et application de mesures d'encadrement exceptionnelles;
- Collaboration avec intervenants du CSSMB et externes pour soutenir le développement et l'encadrement d'élèves à grands besoins au niveau des comportements (EDA, Evii, médecin traitant, clinique spécialisée, psychoéducateur au privé, AMCAL, CLSC, organismes communautaires (SNAP), etc.);
- Développement du nouveau Plan Santé et Bien-être qui sera effectif en 23-24;

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Impacts de nos actions :

- Favoriser un environnement sécuritaire;
- Favoriser les interactions plus positives entre les élèves (prévention des conflits);
- Développer des habiletés sociales, de gestion des émotions et de l'empathie;
- Développer les habiletés de prévention et résolution de conflits chez les élèves;
- Favoriser l'implication des intervenants et développer leur compétence à intervenir en situation de conflit, violence ou intimidation;
- Sensibiliser les élèves au phénomène de l'intimidation et des impacts/conséquences possibles;
- Sécuriser la victime et sensibiliser les adultes intervenants;
- Encourager la victime à la dénonciation;
- Encourager les témoins à agir et à dénoncer;
- Sensibiliser les parents lors des interventions ponctuelles.

Actions prévues pour 2023-2024 :

- Procéder à la diffusion du nouveau Plan Santé et Bien-être;
- Renforcer l'utilisation du code de vie et le modelage des comportements attendus à l'aide des plans de leçon en fonction d'un calendrier préétabli;
- Mettre en place des animations de prévention par les enseignants à l'aide de l'application « Moozoom »;
- Mettre en place l'activité de prévention « Unité sans violence » en collaboration avec le SPVM;
- Poursuivre toutes les activités d'animation et d'ateliers en classe et en sous-groupes;
- Mise en place du programme « Hors Piste »;
- Mise en place de récréations structurées afin de modéliser les interactions adéquats auprès d'un groupe d'élèves ciblé;
- Surveillance accrue pour des élèves ciblés;
- Poursuivre le développement de la procédure des interventions (4R) à tout le personnel ainsi que l'utilisation de la procédure et le formulaire de signalement de la violence/intimidation;
- Poursuivre le développement de la surveillance active et bienveillante et la formation du personnel de SDG/SDD;
- Expliciter les zones de surveillance ainsi que les rôles de chacun des surveillants;
- Poursuivre avec le programme « anges de la cour » en développant davantage la formation, l'accompagnement et la supervision des élèves
- Enseignement explicite des savoirs-être et savoirs-faire sociaux en classe et par les enseignants;
- Augmenter la valorisation des bons comportements;
- Offrir un local d'apaisement pour les élèves en crise.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).